

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

**OBJET :**  
SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS 2024  
(3)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

**- 8 JUL. 2024**

**DELIBERATION N°2024-67**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine

**Excusés** : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, BELLENGER Jacques, HEU Marie,

**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à MORGE Florian, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à DUSSOL Roxane, BELLENGER Jacques à CHAUSSE Stéphane

**Absents non excusés** : MM. COSSE Marie-Jeanne

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la maire expose et donne lecture de tableaux complémentaires concernant l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024. Deux premières délibérations ont déjà été adoptées le 26 avril 2024 et le 24 mai 2024.

Sur proposition de la commission vie associative du 04 juin 2024, les associations ci-après bénéficieront en 2024 des subventions suivantes :

**1/ CATEGORIE SPORT**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
OBCH (convention triennale)	1 560	
ASBH (convention triennale)	2 568	400
La Boule Amicale	1 200	1 000
La Pétanque du Pays de Berg	300	

**2/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
CENTRE SOCIO-CULTUREL LA PINEDE	17 000	

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tableaux présentés par Madame la Maire
- **DECIDE** d'attribuer la troisième partie des subventions aux associations pour l'année 2024 selon les tableaux susmentionnés.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 3 juillet 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

